



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse importante des bacheliers

Question écrite n° 31377

Texte de la question

M. Nicolas Forissier appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur les enjeux liés à la hausse importante du nombre d'étudiants à la rentrée universitaire de septembre 2020. Avec près de 96 % des 745 900 candidats au baccalauréat reçus au terme de la première session de rattrapage - soit 7,6 points de plus qu'en 2019 - se pose aujourd'hui clairement la question des places disponibles et des professeurs disponibles pour ces futurs étudiants dans les universités pour la prochaine rentrée scolaire. Les universités françaises s'inquiètent des délais de préparation extrêmement courts et des moyens humains, logistiques et financiers, aujourd'hui insuffisants, pour faire face à cette hausse importante des effectifs. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement souhaite prendre afin d'offrir aux étudiants et aux universités françaises les garanties dont ils ont besoin pour envisager sereinement leur avenir.

Texte de la réponse

La session du baccalauréat de juin 2020, avec 95,7 % d'admis en France, présente un taux de réussite global nettement supérieur à celui de 2019 (88,1 %). Le taux de réussite au baccalauréat général, de 98,4 %, augmente de 7,2 points par rapport à celui de 2019. Celui du baccalauréat technologique gagne 7,6 points avec 95,7 %. Dans la voie professionnelle, avec 90,7 %, le taux de réussite est en hausse de 8,4 points. Au total, 48 000 bacheliers supplémentaires ont été admis. Ces bacheliers étaient pour l'essentiel tous déjà candidats sur Parcoursup. En complément des dispositifs d'accompagnement et pour répondre à la demande de poursuite d'études de ces nouveaux bacheliers, le Gouvernement s'est mobilisé, dans le cadre du Plan "un jeune, une solution", pour accroître de manière significative les places notamment dans les filières de formation en tension, avec l'appui des établissements d'enseignement supérieur et, pour les places en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), des Régions. L'objectif était à la fois de répondre aux demandes en nombre suffisant tout en tenant compte de la diversité des besoins des candidats : - 21 500 places supplémentaires ont été financées : parmi ces places, on compte 5 700 places en sections de technicien supérieur (STS), 6 000 places de formation de type formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) ou CAP en 1 an, 2 000 places dans de nouvelles formations courtes à l'université, 4 000 places dans les licences les plus demandées, et 3 800 places dans les formations paramédicales, notamment 2 000 places dans les IFSI. L'effort de création de places se poursuivra pour la rentrée 2021. - des aides financières ont également été mises en place par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion pour faciliter l'intégration des jeunes dans des formations en apprentissage à la rentrée. Parcoursup accompagne et participe à cette mobilisation collective pour l'apprentissage en donnant sur la plateforme une forte visibilité aux centres de formation d'apprentis (CFA) et en leur permettant à la fois d'accueillir des candidats qui n'ont pas encore signé de contrat et de les accompagner dans leur recherche d'employeur jusqu'à 6 mois après leur rentrée. Cette mobilisation pour l'apprentissage s'est poursuivie sur Parcoursup jusqu'à la fin du mois d'octobre aux côtés des acteurs de l'alternance pour accompagner les jeunes en recherche d'un employeur et permettre aux CFA de formuler des propositions d'admission à des candidats à l'apprentissage. L'effort accompli pour répondre aux aspirations des nouveaux bacheliers à poursuivre des

études supérieures a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur appelés, avec le soutien de l'État, à proposer des solutions supplémentaires indispensables pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Cette mobilisation a été complétée par les autres mesures proposées par le Plan "un jeune, une solution" au service de la formation des jeunes dans les métiers d'avenir et du soutien à l'entrée dans la vie professionnelle, notamment via l'apprentissage. L'ensemble des mesures prises pour faire face à l'augmentation du nombre de bacheliers, combiné avec l'augmentation de l'offre de formation sur la plateforme, a permis de maintenir la performance de la procédure Parcoursup. En effet, 17 123 formations, soit 2 379 formations supplémentaires, ont participé à la procédure en 2020 et proposé 55 719 places supplémentaires aux candidats. Désormais, toutes les formations supérieures délivrant des diplômes reconnus par l'État sont accessibles via Parcoursup. En 2020, les formations présentes sur Parcoursup ont formulé près de 3,4 millions de propositions d'admission à l'ensemble des candidats, soit en moyenne plus de 3 propositions par candidat. Plus de 480 000 propositions supplémentaires ont ainsi été proposées par rapport à 2019, soit une progression de 16 %. Concernant les bacheliers, ils sont, à la fin de la procédure, 611 014 à avoir reçu au moins une proposition d'admission, soit 92,4 % d'entre eux, contre 91 % en 2019. 520 989 bacheliers ont accepté une proposition d'admission cette année, soit 85 % d'entre eux, contre 81 % en 2019. Au terme de la session 2020, seuls 591 lycéens restaient sans solution et ont continué à être accompagnés par les CAES jusqu'à fin octobre. Quelle que soit leur filière d'origine, les nouveaux bacheliers sont plus nombreux à avoir reçu une proposition : 97 % des bacheliers généraux (contre 96,1 % en 2019), 90 % des technologiques (87,6 %) et 79,8 % des professionnels (78,2 %). A ce sujet, l'accompagnement des candidats a fonctionné bien plus qu'auparavant : 85 013 candidats ont trouvé une solution en phase complémentaire. Au total, 34 831 candidats ont saisi une commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et ont trouvé dans ce cadre une solution, soit 34 % de plus qu'en 2019.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31377

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5039

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8208